

# LIVRET D'ACCUEIL ÉTUDIANTS 2022-2023





**B.U.T.MP** 

SAINT-ÉTIENNE

## A. TABLE DES MATIERES

A.	TABLE DES MATIERES	1
B.	MEMENTO	2
C.	L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF	3
D.	LES DEPARTEMENTS	5
E.	COTE VIE ETUDIANTE	5
F.	BESOIN D'AIDE ?	6
1.		
2.	Le fonds d'aide sociale (F.A.S.)	6
3.	. Le médiateur de l'Education Nationale	6
G.	LES ETUDES	6
1.	. Etudes et emplois du temps	6
2.	. Formation en B.U.T	7
3.	. Formation en L.P	8
4.	. Formation en ALTERNANCE	8
5.	. Formation à l'international	10
6.	. Les ressources pédagogiques	11
7.	. Les ressources de la bibliothèque	11
8.	. Les ressources du SIMMAV	11
9.	. Offres de stage et d'emploi	13
10	0. Règlement général des études	13
11	1. Réclamations	13
Н.	LES ACCES A L'IUT et la SECURITE	13
1.	. Accès aux locaux universitaires	13
2.	. Sécurité	14
12	2. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT	14
I.	LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT	14
J.	DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE	15
K	ANNEYES	16

#### **B. MEMENTO**

#### IUT de Saint-Etienne – http://www.iut.univ-st-etienne.fr/

28 avenue Léon Jouhaux – 42023 Saint-Etienne cedex 2 04 77 46 33 00 - <a href="mailto:lut-ste@univ-st-etienne.fr">lut-ste@univ-st-etienne.fr</a>

#### L'équipe de direction :

DirectriceMagali ChaudeyDirecteur AdjointLaurent MarconnetResponsable AdministrativeMireille ForissierResponsable Service Financier et PatrimoineRégine BufferneChargé de mission CommunicationThierry BrunelChargé de mission Formation Continue et AlternanceLaurent Marconnet

Chargée de mission Informatique, TICE, Logistique,
Chargée de mission - Référente Langues
Chargé de mission Qualité
Chargé de mission Relations Internationales - Langues
Chargée de mission Vie étudiante

Secrétaire de direction Océane Vercasson

Nous joindre: iut-ste@univ-st-etienne.fr

#### Vos services:

2

**B\_408** Ouvert de 8h00 à 17h30, 17h00 le vendredi

**2** 04 77 46 33 32

Infirmerie - Référent handicap Bât H Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 18h00 lundi et

mardi, 15h00 jeudi, 17h05 vendredi

2 04 77 46 34 81 <a href="mailto:christel.pfister@univ-st-etienne.fr">christel.pfister@univ-st-etienne.fr</a>

Service Formations et Entreprises (SFE) Bât A Ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

2 04 77 46 33 21 iutse-formation@univ-st-etienne.fr

Service Communication Bât A Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf le

vendredi après-midi 
© 04 77 46 33 29

Service Informatique (SIMMAV) B 425 Ouvert au public de 8h00 à 18h30, 17h00 le vendredi

**2** 04 77 46 37 10

Relations Internationales Langues (SRIL) Bât A Ouvert au public de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

2 04 77 46 33 15 iutri@univ-st-etienne.fr

SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives E062 Permanence de 12h00 à 13h30 mardi (début de

semestres) et jeudi (année)

**2** 04 77 46 37 98

CROUS - Restauration (Paiement IZLY) Cafét' IUT de 7h30 à 14h30 en semaine (Déjeuner de 11h30 à

14h00)

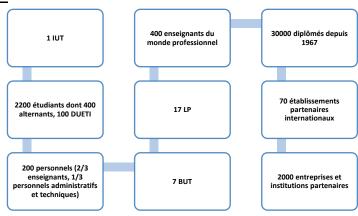
**Resto'U** (Fac des sciences) de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 19h30 en semaine, de 12h00 à 13h00 le samedi.

#### C. L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF

Créé en 1967, **l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)**, composante de l'Université Jean Monnet (U.J.M.), dispense un enseignement supérieur en formation initiale, alternée et continue destiné à préparer et délivrer des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T.), Licences Professionnelles (LP) et Diplômes d'Université (DU).

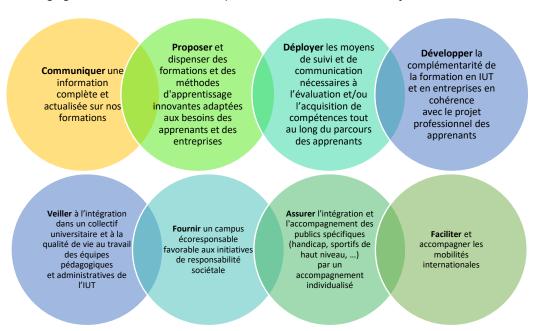
L'IUT est administré par une directrice élue et un conseil présidé par un représentant des milieux professionnels. Le conseil définit la politique générale de l'IUT dans le cadre de celle de l'université et de la réglementation nationale en vigueur dans tous les domaines qui intéressent la pédagogie, les finances, la vie matérielle et le rayonnement de l'IUT.

#### Quelques chiffres:



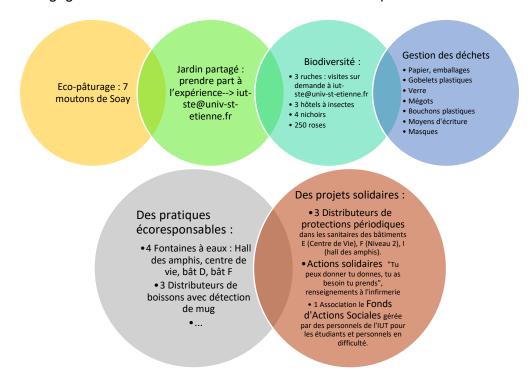
#### Des engagements forts :

→ 1 engagement « QUALITE » depuis 2001, avec comme objectifs actuels :





#### → 1 engagement « RESPONSABILITE SOCIETALE » depuis 2013 avec :





Ces engagements ont permis à l'IUT d'être récompensé en février 2020 par l'attribution du « *Trophée des Campus Responsables Francophones* » catégorie « *Implication des Etudiants* », organisé par l'association Utopies en collaboration avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

# <u>N.B. REGLES DE GESTION DES DECHETS A L'IUT</u> : <u>Nous comptons sur l'implication</u> de tous au quotidien !

<u>Attention</u> Saint-Étienne Métropole ne relève pas les containers JAUNE ou BLEU s'ils contiennent d'autres déchets que ceux indiqués, ou mis dans des sacs en plastiques opaques, donc on suit les règles :

Poubelle JAUNE	le PAPIER, EMBALLAGES PLASTIQUES (type bouteilles), EMBALLAGE METAL (type canette). Attention pas de gobelet ou couverts en plastique		
Poubelle BLEUE	• le Papier		
Poubelle GRISE	<ul> <li>CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE. Pour les personnes souhaitant trier les déchets organiques, un COMPOSTEUR est installé au jardin partagé (au-dessus du bâtiment E)</li> </ul>		
Poubelle GOBELETS près des distributeurs automatiques de boissons	<ul> <li>que des GOBELETS PLASTIQUES (tout autre élément empêche le recyclage des gobelets)</li> </ul>		
CONTAINER en face de l'arrêt de bus	•le VERRE		
CENDRIERS	• les MEGOTS, qui seront recyclés en mobilier urbain		
CARTON DE TRI MASQUES	•les MASQUES CHIRURGICAUX		
POINT RECUP (secrétariats, centre de vie, accueil IUT)	<ul> <li>les BOUCHONS PLASTIQUES et LIEGE (au profit de l'association « le père Noël du lundi » ou « handichien »)</li> <li>les MOYENS D'ECRITURE</li> </ul>		
POINT PILES (hall amphis)	• les PILES		

## **D. LES DEPARTEMENTS**

L'IUT est composé de 7 départements :

<b>Département GACO</b> - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Cheffe de département : Martine Laurent Secrétaires : Sylvie Morazzani, Fabienne Yatoui	04 77 46 33 81
<b>Département GB</b> - Génie Biologique (Sciences de l'environnement et écotechnologies)	Chef de département : Sébastien Bringer Secrétaire : Solange Benabdeslam	04 77 46 33 41
<b>Département GEA</b> - Gestion des Entreprises et des Administrations	Chef de département : Christophe Donnet Secrétaires: Béatrice Brosse, Sylviane Berder	04 77 46 33 61
<b>Département GEII</b> - Génie Electrique et Informatique Industrielle	Chef de département : Hamid Benaabella Secrétaires : Stéphanie Raberin, Fabienne Yatoui	04 77 46 34 01
<b>Département GMP</b> - Génie Mécanique et Productique	Chef de département : Vincent Vérilhac Secrétaires : Charlotte Ribeyron, Géraldine Montagne	04 77 46 34 21
<b>Département MP</b> - Mesures Physiques	Cheffe de département : Muriel Clerc Secrétaires : Edmée Bacher, Blandine Guinta	04 77 46 34 41
<b>Département TC</b> - Techniques de Commercialisation	Chef de département : Pascal Galonnet Secrétaires : Nelly Dos Santos, Amandine Mignano	04 77 46 34 61

#### Les instances du département - Extrait des statuts - titre 4 - Le département :

Le.la Chef.fe de Département est assisté.e d'un Conseil de Département, d'un Conseil Restreint et d'un Conseil Pédagogique.

**Le Conseil de Département** a vocation à se prononcer sur toutes les questions pédagogiques et matérielles intéressant la vie du Département.

Le Conseil Restreint a pour mission d'assister le.la Chef.fe de Département pour le fonctionnement courant du Département. Au moins 4 étudiants ou étudiantes élus chaque année par leurs camarades (suivant scrutin organisé par le département) font partie de ce conseil.

**Le Conseil Pédagogique** est consulté sur toutes les questions concernant exclusivement la pédagogie.

#### E. COTE VIE ETUDIANTE

Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
Les délégués des étudiants	Election par chaque groupe de TD de 1ère et 2ème année d'un délégué et de son suppléant.	Lien entre le personnel, les professeurs et les étudiants Diffusion des informations émanant de l'administration du département Participation aux conseils restreints du département Transmission si nécessaire des demandes d'entrevue ou informations relatives à la vie du groupe de T.D. au département



Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
L'association	Election par l'ensemble de la	Gestion de l'association étudiante du
Etudiante ou	promotion (généralement en mars)	département
BDE au sein du		Accueil des étudiants de 1ère année
département	Le président du BDE est en	Animation de la vie étudiante du
	relation avec le chef de	département
	département, l'administration, et	Gestion du local de l'association
	l'enseignant chargé du suivi de	Gestion financière notamment avec
	l'association.	demande de subvention à l'administration
		Relai communication IUT
Le Bureau Des	Chaque département y est	Manifestations communes de l'IUT
Etudiants	représenté par un membre de	Proposition au directeur de l'IUT d'un
(B.D.E.) de l'IUT	l'association du département ou	calendrier d'animations des BDE
(2.2.2.) <u>ao 110 1</u>	tout autre étudiant.	Participation à l'animation de la vie de
	Le trouver : local E060 (derrière le	campus
	centre de vie)	Relai communication IUT

#### F. BESOIN D'AIDE?

#### 1. L'infirmerie – l'Espace santé – Les situations de handicap

L'infirmière est à votre écoute au bâtiment H, pour vos soins paramédicaux et toute question concernant votre bien-être physique, social et psychologique. Elle est également référente Handicap pour l'IUT.

La demande d'aménagements d'examens et/ou de concours pour raison de handicap, se fait auprès du Bureau Accueil Handicap (BAH) et doit être effectuée avant le 31 octobre afin d'en bénéficier pour les examens ou concours du 1<sup>er</sup> semestre ou avant le 28 février pour bénéficier d'aménagements pour le 2<sup>e</sup> semestre. (Contact : 04.77.42.17.22 accueilhandicap@univ-st-etienne.fr). Les étudiants concernés doivent se manifester auprès de l'infirmière, dès la rentrée, afin de mettre en place les aménagements d'épreuves avec les secrétariats de département.



#### 2. Le fonds d'aide sociale (F.A.S.)

Le F.A.S. est une association d'aide aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Elle est financée par les dons étudiants et personnels.

En cas de difficulté, notamment financière, vous pouvez vous adresser à l'infirmière, à votre secrétaire de département ou à la présidente de l'association (iutse-fas@univ-st-etienne.fr).

#### 3. Le médiateur de l'Education Nationale

Le médiateur (réseau des médiateurs de l'Education Nationale) est une instance qui peut être sollicitée en cas de désaccord avec une décision ou de conflit avec un membre de l'administration. Information sur le site : <a href="https://www.education.gouv.fr/cid256/coordonnees-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-des-mediateurs-academiques.html">https://www.education.gouv.fr/cid256/coordonnees-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-des-mediateurs-academiques.html</a>

#### **G. LES ETUDES**

#### 1. Etudes et emplois du temps

Les enseignements sont assurés, en IUT, par trois catégories de personnels :

- ➤ Des enseignants et enseignants chercheurs titulaires eux-mêmes issus de l'enseignement supérieur ou secondaire ;
- > Des enseignants vacataires, issus d'établissements supérieurs ou secondaires extérieurs ;
- ➤ Des chargés d'enseignement vacataires "professionnels", issus d'entreprises ou d'administrations et chargés d'enseignement à l'IUT.

(en ANNEXE 4, vous trouverez la composition de l'équipe pédagogique du département)

Le calendrier prévisionnel de l'année est disponible en ANNEXE 5.

La consultation des <u>emplois du temps</u> est possible dans l'ENT grâce à 2 onglets : "Mon planning" et "Tous plannings". Pensez à <u>le consulter régulièrement ainsi que votre boîte mail (adresse UJM - espace numérique de travail (ENT) pour être informé des modifications</u>, et, le cas échéant, regarder la synthèse du groupe pour voir les langues vivantes 2 ainsi que les modules à choix.

#### 2. Formation en B.U.T.

La formation en BUT comprend :

- un contrôle continu des connaissances tout au long des 6 semestres qui comprend les devoirs surveillés, les évaluations au cours des séances de T.P., ainsi que toute autre évaluation (par exemple, interrogations en TD);
- des SAé (Situation d'Apprentissage et d'Evaluation);
- > du **PPP** (Projet Personnel et Professionnel);
- des travaux pluridisciplinaires de synthèse ;
- des travaux en laboratoires de langues ;
- des travaux en salles informatiques ;
- la constitution d'un e-portfolio de vos compétences.

La formation nécessite des temps de travail en complète **autonomie**, offrant à chaque apprenant (étudiant mineur comme majeur) la possibilité de se responsabiliser quant à l'utilisation des équipements, locaux, etc. mais aussi de travailler en équipe entre pairs, sur site ou lors de sorties de terrain. Pour ces travaux, votre enseignant peut vous donner des consignes de sécurité.



Les enseignements sont répartis sur **6 semestres**. Ils font l'objet de Ressources et de SAé (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) regroupées en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE correspond à un bloc de compétences. La moyenne de chaque UE est calculée en tenant compte de la pondération de chaque ressource et SAE.

#### <u>Précisions sur ces notions :</u>

Les **ressources** permettent l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales.

Une **SA**é englobe les mises en situation et demande de réaliser une production (matérielle ou immatérielle) proche de celles exigées d'un professionnel. Elle est organisée pour permettre le développement de compétences en sachant choisir les ressources internes et externes à mobiliser et à combiner, mais aussi en se situant régulièrement (en cours de route et en fin de tâche) par rapport à l'objectif qui est fixé

Quelques exemples : Construction d'une maquette ou d'un prototype, simulateur de ligne de production, enquête de terrain, résolution d'une demande de professionnel...

Le **portfolio** permet de rendre compte de ses progrès et de l'atteinte d'un niveau de développement d'une compétence. Pour cela, l'apprenant sélectionne, organise et commente un échantillon d'expériences et de traces. Cette réflexion permet d'aider à construire son évolution professionnelle et de valoriser ses acquis de formation.

Le/les **stage(s)-intervention(s)** du cursus permette(nt) à l'étudiant de mettre en pratique la formation acquise et démontrer son aptitude à s'adapter à l'environnement de l'entreprise, à analyser le problème posé et à proposer des solutions opérationnelles.

Selon le BUT, vous devez choisir un **parcours de spécialisation** (en 1ère année pour GB, en 2ème année pour les autres départements), et selon le parcours choisi, le BUT se déroule :

- en formation initiale de la 1ère à la 3ème année ;
- en formation initiale la 1ère année puis en alternance sur les 2ème et 3ème année ;
- en formation initiale la 1ère année puis en alternance sur la 3ème année.

Des questions sur vos choix de parcours ? Parlez-en avec votre enseignant référent.

#### 3. Formation en L.P.

La licence professionnelle (L.P.) vise à former des cadres intermédiaires. La formation se déroule par **alternance** (cf. article 4), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

La licence comporte des Unités d'Enseignement (UE) décrites en ANNEXE 6. D'autres documents, comme le règlement des études ou la description détaillée des UE sont accessibles par simple demande au secrétariat du Département ou en consultation sur le site internet de l'IUT (<a href="http://www.iut.univ-st-etienne.fr">http://www.iut.univ-st-etienne.fr</a>).

La formation en LP comporte un/des **projets tutorés** dont l'objectif principal est, pour l'alternant, d'appliquer des outils découverts dans le cadre de la formation. Ce travail constitue un état des lieux poussé du contexte dans lequel se déroule l'alternance. Réalisés par des groupes d'environ quatre étudiants en relative autonomie, ces projets impliquent un temps de travail important en dehors des enseignements prévus dans l'emploi du temps. Ils peuvent comprendre des visites d'entreprises, des conférences, des jeux d'entreprise et simulations, des recherches documentaires, bibliographiques et des enquêtes de terrain, des missions débouchant sur la résolution de problèmes concrets (études, organisation,...)...

#### 4. Formation en ALTERNANCE

Vous avez choisi l'alternance en BUT ou en LP, pour allier formation diplômante et expérience concrète en entreprise, quelques précisions :

Par principe, la durée du contrat (quand il est conclu à durée limitée) ou de la période d'apprentissage (quand il est conclu dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée) est égale à celle du cycle de formation théorique suivi.

2 types de contrat pour l'alternant selon l'entreprise et/ou l'alternant : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Le centre de formation des apprentis (CFA) est, selon la formation, le CFA-UJM (de l'université) ou un CFA hors mur. Pour les formations intégrées au CFA-UJM, des élections ont lieu en début d'année universitaire pour votre représentation au sein du conseil de perfectionnement. Suivez l'actualité et présentez-vous pour représenter vos collègues apprentis.



<u>a. Le projet professionnel</u> est le projet confié par l'entreprise à l'alternant pendant son année de formation. Le sujet est validé lors de la première rencontre entre les tuteurs entreprise et IUT et l'alternant. Le projet professionnel fera l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale devant un jury comprenant professionnels et enseignants.

<u>Le Mémoire</u>: Rédigé par le candidat, il doit présenter le travail fourni par celui-ci pendant la durée de son contrat de travail.

**La Soutenance** s'appuie sur un diaporama et doit avant tout replacer le projet dans son contexte entreprise. Elle n'est surtout pas une copie du mémoire. Le jury attend la fin de la présentation pour poser ses questions et faire ses remarques.

En ANNEXE 6, vous trouverez les mentions spécifiques à votre formation, le cas échéant.

## b. Droits et devoirs des alternants

#### Règles applicables en matière de santé et sécurité

L'alternant a un statut de salarié et doit respecter les règles en matière de santé et de sécurité applicables dans le milieu professionnel tant en entreprise que sur le lieu de formation (suivant règlement intérieur applicable).

<u>Droits des alternants</u>: Heures de cours considérées comme temps de travail, rémunération selon l'âge, la durée du contrat et le diplôme, remise d'une fiche de paie, prise en charge de certains frais selon la règlementation en vigueur, droit aux congés payés (acquis sur toutes les périodes contractuelles, et mobilisés qu'au cours des périodes en entreprise), à la protection sociale (accidents de travail et maladies professionnelles) mais aussi proposition d'une mutuelle....

<u>Devoirs des alternants</u>: Respect des règles applicables dans l'entreprise (règlement interne et notamment règles d'hygiène et de sécurité) mais également celles applicables à l'IUT (règlement intérieur de l'UJM et de l'IUT, règlement intérieur du CFA pour les apprentis), avoir un comportement approprié, respecter les horaires de travail, l'assiduité aux enseignements, justifier des absences dans les délais...

Le contrat (ou la période d'apprentissage) s'exécute par alternance de périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Ces deux types de périodes sont assimilées à des périodes de « travail » effectif, l'apprenti est rémunéré et demeure sous le lien de subordination juridique qui le lie à son employeur. Toute absence de l'apprenti aux cours d'enseignement théorique impose au centre de formation théorique un signalement auprès de l'employeur. La journée d'absence injustifiée pourra alors être défalquée de la rémunération mensuelle de l'apprenti.

Information complémentaire sur : <a href="https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-l-iut-de-saint-etienne/apprentissage/l-apprenti.html">https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-l-iut-de-saint-etienne/apprentissage/l-apprenti.html</a>.

<u>Des questions sur les aides sociales pour les apprentis</u> ? Contactez le service formations et entreprises (cf. article B.).

Pour vous accompagner, cf. la charte de l'alternance (ANNEXE 3).

#### En tant qu'alternant, l'assiduité est une obligation :

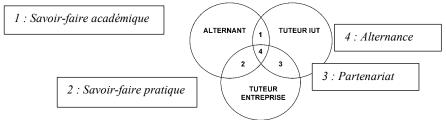
La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation.

- Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'Etudiant –salarié (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.
- Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.
- Les absences pour évènements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.
- Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celleci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.
- L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'Etudiant –salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicité et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'Etudiant salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises.

#### c. Le partenariat Alternant/Entreprise/IUT :

Une formation par alternance repose sur un partenariat principalement destiné à faire acquérir des savoirs selon le schéma suivant :



Le lien entre la formation professionnelle dans l'entreprise et la formation technologique de l'IUT se fait à travers le Livret Electronique de l'Alternance (LEA ou STUDEA en fonction du CFA de référence). Ce dernier permettra à votre tuteur entreprise d'évaluer votre travail en entreprise, à l'IUT de suivre activement votre progression. Il doit ainsi être renseigné et à jour au terme de la formation. Il devra être régulièrement utilisé par votre tuteur entreprise pour faciliter la concertation avec vous-même et le tuteur IUT, notamment lors des entretiens communs réalisés au cours de la formation. Pour l'IUT, il permettra de noter les évolutions dans la nature du travail et dans la progression de l'alternant.

#### Accès à la plateforme pédagogique à distance pour les alternants

Les alternants ont la possibilité d'accéder librement à la plateforme à distance. Cet outil donne accès à de nombreuses informations sous la forme de fichiers téléchargeables depuis l'extérieur de l'IUT : programme pédagogique, calendrier, compte-rendu du comité de pilotage, recrutement, résultats aux examens, modalités pour la rédaction du rapport final, powerpoint et pdf de présentation de la formation, etc.

En fonction des enseignants, la plateforme pédagogique utilisée est Claroline, Claroline Connect ou Moodle (cf. ANNEXE 7).

Plateforme Claroline	Plateforme Claroline	Plateforme Moodle
	<u>Connect</u>	
sur <a href="https://ead-iut.univ-st-etienne.fr/">https://ead-iut.univ-st-etienne.fr/</a> cliquez sur « ACCES UTILISATEUR UJM »; Indiquez vos identifiants: nom de famille en minuscule et Mot de passe; Cliquez sur le diplôme concerné, puis sur "Documents et liens" pour avoir accès aux dossiers et les télécharger.	sur <a href="https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php">https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php</a> , Indiquez vos identifiants : login UJM et Mot de passe; Choisissez votre espace de travail.	Sur <a href="https://mood.univ-st-etienne.fr/my/">https://mood.univ-st-etienne.fr/my/</a> Indiquez vos identifiants : login UJM et Mot de passe. Choisissez votre espace de travail.

#### Accès aux documents pour les tuteurs entreprise

Les tuteurs entreprise ont la possibilité d'accéder aux documents expliquant le fonctionnement du diplôme (calendrier, consignes de rédaction du mémoire...), sur le LEA ou STUDEA (en fonction du CFA) ou en se connectant à un système de dépôt de fichiers (type drive). Un lien leur sera envoyé par mail dès le début de la formation (fin septembre).

#### 5. Formation à l'international

Etudier à l'étranger, étudier les langues à l'IUT, venir étudier à Saint-Etienne ?

Le **service des relations internationales/langues** de l'IUT vous aide et vous accompagne dans vos démarches quel que soit votre cas.

Etudiant en B.U.T., vous aurez la possibilité d'effectuer votre stage dans le monde entier, de partir étudier une année entière ou en semestre dans une de nos universités partenaires



dans la plupart des pays d'Europe, mais aussi en Asie, en Amérique du Sud, au Canada, et rencontrer des étudiants internationaux (voire les parrainer lors de leur arrivée en proposant votre candidature à iutri@univ-st-etienne.fr).

<u>Côté langues</u>, vous pouvez étudier différentes langues : anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, chinois, russe et suivre des cours en anglais dans votre spécialité, sans oublier la possibilité de passer des certifications en anglais et/ou en espagnol.

Venez découvrir toutes ses possibilités lors de nos journées internationales (généralement en octobre) et journée 'Faites des langues' (plutôt milieu d'année universitaire).

#### 6. Les ressources pédagogiques

Pour tous les cours, des supports pédagogiques sont mis à disposition, soit sous forme de polycopiés, soit sur les plateformes de cours en ligne, Moodle, Claroline ou Claroline Connect disponibles sur MyUJM.

#### 7. Les ressources de la bibliothèque

Les étudiants ont accès <u>à la bibliothèque de l'IUT</u> (bâtiment B – porte B408), aux horaires d'ouverture indiqués article B. Vous y trouverez :

Des espaces de travail pour tous vos besoins :

- L'Atelier et les Labs qui permettent le travail en groupe grâce à des équipements adaptés (espace de travail modulable, tableaux blancs, vidéoprojecteurs et écrans mobiles).
- La Salle de travail silencieuse pour un travail individuel.
- Et l'Espace salon qui offre un large choix de journaux, romans, bandes dessinées. Une documentation technique et professionnelle :
  - Les livres et revues spécialisés dans vos enseignements sont tous empruntables sur simple présentation de la carte d'étudiant.
  - La documentation numérique est disponible sur la plateforme BRISE-ES.
  - Vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques de l'Université Jean Monnet et du réseau BRISE (Bibliothèques de l'enseignement supérieur de Saint-Étienne et Bibliothèques municipales).

<u>Un accompagnement vers une recherche d'information experte :</u> L'équipe de bibliothécaires répond à vos questions documentaires et méthodologiques en lien avec vos enseignements (SAé, exposé,...)

Informations / Actualités sur https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/focus-sur/bibliotheque.html

#### 8. Les ressources du SIMMAV

Les étudiants ont accès <u>au libre-service informatique</u> (bâtiment B – porte B425), aux horaires d'ouverture indiqués Article B.

N.B.: Validation de la charte informatique lors de l'activation du compte étudiant.

Les postes des salles informatiques sont à votre disposition pour tout travail rentrant dans le cadre de vos études à l'IUT. Dans ces salles, il est interdit de manger ou de boire, de jouer en ligne, de déplacer, débrancher ou dégrader le matériel, de tchatter, d'installer et de supprimer des logiciels, d'utiliser les identifiants d'autrui.















Attention : Tout débranchement réalisé doit faire l'objet d'une remise à l'état initial avant son départ.

#### Vous avez besoin d'un conseil pour acheter un PC ? 2 configurations types vous sont proposées:

#### Standard (bureautique) Budget ~500€

Matériel Nom Commentaire

3 Eviter si possible les Intel Pentium, Intel Celeron AMD Ryzen Processeur Intel Core I3

et AMD Athlon 8G0

**RAM** 4 Go minimum Préférer 8 Go si possible

SSD fortement recommandé pour une rapidité

Stockage 256 Go accrue, 512 Go pour avoir une liberté de

stockage (logiciels et fichiers)

OS Windows 10 Famille (ou Pro) Version Windows 10S limitée donc à éviter

15 pouces (transport facile), Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel Ecran

1920x1080p prolongé

#### GMP (Station de travail) Budget ~1000€ ou plus

Matériel Nom Commentaire

Intel Core i5 ou AMD Ryzen 5 ou Processeur Ryzen 7

i7

1660

**RAM** 512 Go Minimum, 1T0 si possible

AMD moins certifié sur le domaine GTX 1060 ou <sub>N/A</sub> Carte Graphique

professionnel au niveau Carte Graphique

donc à éviter

SSD quasi obligatoire du fait des fichiers Stockage 1 To

lourds, 512 Go possible mais peut-être limite

De préférence Windows 10 Pro, 10S pas OS Windows 10 Famille ou Pro

disponible dans ces gammes

pouces (transport facile), Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel Ecran 1920x1080p

prolongé

Vérification de compatibilité pour les machines certifiées ici : https://www.3ds.com/fr/support/materielcertifie/configurations-materielles-et-logicielles/

Utilitaire pour l'éligibilité : https://www.3ds.com/fr/support/support-de-la-plate-formevérifier 3dexperience-sur-le-cloud/eligibilite/

#### Des difficultés pour vous équiper ? Contactez le SIMMAV

#### Vous êtes etudiant.e : Pret d'ordinateur

#### PRET A LA DEMI-JOURNEE

L'étudiant vient au SIMMAV (Libre-accès, salle B425) et demande à emprunter un ordinateur portable pour la demi-journée.

Les ordinateurs sont prêtés sans leur chargeur @ !

La réservation est effectuée par les secrétaires grâce à la carte-étudiant à la demande de ce dernier

Chaque étudiant est responsable de l'ordinateur qu'il emprunte et est dans l'obligation de le rendre <u>en parfait état</u>. MERCI!

#### PRET LONGUE-DUREE

→ Prêt « longue durée » (3 mois à 1 an)

Veuillez prendre contact avec votre secrétariat de département (validation par les chefs de département). Ces prêts concernent uniquement les étudiants répondant aux critères d'éligibilité définis par l'établissement.

#### D'autres solutions sont proposées par l'UJM via :

MyUJM Etudiant > Onglet « Tous les outils et services numériques pour vous » > Les aides à l'équipement



POUR RAPPEL: Le SIMMAV ne prend pas en charge les ordinateurs personnels des étudiants (réparation, installation de logiciels...).

Mais. l'UM propose un tutorat numérique accessible du Lundi au Vendredi pour vous aider au numéro 04 77 42 17 86 ou via :

MyUJM Etudiant > Onglet « Tous les outils et services numériques pour vous » > Le tutorat numérique



<u>Attention</u>: En référence au règlement intérieur et à la charte informatique, <u>tout non-respect</u> des règles d'usage numérique et du matériel mis à disposition (ordinateurs, petits matériels...) sera sanctionné et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire (qui peut conduire l'étudiant-e défaillant à une éviction pendant un certain nombre d'années à sa présentation à quelconque examen).



#### 9. Offres de stage et d'emploi

Pour accéder à des **offres ciblées**, offres nationales, offres provenant d'anciens étudiants ainsi que de nombreux contenus d'aide à vos recherches et postuler directement en ligne, créer des alertes mail en fonction de vos recherches... rejoignez le **Career Center** de l'université Jean Monnet.

<u>Pour vous inscrire</u>: <a href="https://univ-st-etienne.jobteaser.com/">https://univ-st-etienne.jobteaser.com/</a>\_ou sur l'application Job Teaser (Google Play ou Apple Store); utilisez impérativement votre adresse mail <a href="mailto:@etu-univ-st-etienne.fr">@etu-univ-st-etienne.fr</a> et choisissez un mot de passe différent de celui de l'Université.

Les offres de stage sont diffusées par voie d'affichage ou par mail dans les départements.

#### 10. Règlement général des études

<u>Le règlement général des études (RGE) est disponible sur l'intranet des étudiants :</u> <a href="https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html">https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html</a>.

Les étudiants doivent, dès le début de l'année universitaire, prendre connaissance du règlement des études de l'Université Jean Monnet en vigueur et approuvé par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et du calendrier qui s'appliquent à leur formation.

#### 11. Réclamations

En complément du règlement général des études :

Pour toute réclamation concernant les études, la vie dans le département, un mail peut être adressé au. à la chef.fe de département ou à la direction à l'adresse <u>iutse-qualite@univ-st-etienne.fr.</u>

Toute réclamation et recours amiable concernant les propositions de la commission du département ou les décisions du jury, peut être faite par mail au directeur (<u>iut-ste@univ-stetienne.fr</u>) et au.à la chef.fe de département.

L'IUT est, au titre de sa démarche qualité, certifié NF Service Formation (norme AFNOR NF214). Pour toute réclamation, une réponse sera apportée dans les 10 jours ouvrés.

Les formations par alternance sont certifiées, au titre de l'Université et du CFA-UJM (Centre de Formation des Apprentis de l'Université), dans le cadre du Référentiel National Qualité : Qualiopi (cf. ANNEXE 1).

#### H. LES ACCES A L'IUT et la SECURITE

#### 1. Accès aux locaux universitaires

L'accès aux locaux universitaires peut donner lieu à <u>vérification de la qualité d'étudiants</u> à tout moment (vérification de la carte d'étudiants). Pour des raisons de sécurité, les bâtiments sont sous contrôle d'accès (ouverture avec la carte).

<u>Horaire d'ouverture de l'IUT</u>: <u>7h15 à 19h30 hors vacances scolaires</u>. Il est interdit de rester dans les salles en dehors de ces horaires.

Horaire d'ouverture du parking étudiants : **7h00 à 19h45** hors vacances scolaires. Les véhicules ne doivent pas rester sur le parking hors ces horaires. Le respect de ce lieu, des personnes et des véhicules est impératif, les incivilités mettant en danger les personnes et/ou véhicules seront sanctionnées et le parking fermé.



Le **centre de vie** et le **patio extérieur** vous accueillent pour les repas (distributeurs automatiques, micro-ondes...), les moments conviviaux (piano à votre disposition) mais également pour vos instants « boulot » en individuel ou en groupe.

L'utilisation des locaux et des équipements doit se faire dans un **respect de tous** (cf. règlement intérieur) et le **tri des déchets** impérativement respecté.

Vous trouverez également **babyfoot et table de ping-pong** : balles, raquettes sont en prêt à l'accueil de l'IUT (contre carte d'étudiant).

#### 2. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.

#### Alarme incendie:

Dès le retentissement de l'alarme incendie, l'évacuation doit être immédiate par les issues de secours les plus proches, vers l'extérieur et se dérouler dans le calme.

Si vous êtes en présence d'une personne handicapée, aidez-la et favorisez la sortie de plain-pied.

Des plans d'évacuation sont disposés dans les circulations.

#### Travail en atelier - laboratoire - salle spécifique :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

Les informations spécifiques au département sont en ANNEXE 4.

#### 12. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT

Si vous devez organiser des activités ou manifestations au sein de l'IUT, la direction doit absolument être informée par mail à <u>iut-ste@univ-st-etienne.fr</u> (votre tuteur devant être en copie du mail) en explicitant très précisément le projet, le contexte et les besoins :

- dans les 7 jours avant la manifestation pour des récoltes de fond, sur la base du formulaire que vous trouverez sur l'intranet des étudiants (<a href="http://www.iut.univ-stetienne.fr/fr/intranet-des-etudiants-de-l-iut-de-saint-etienne.html">http://www.iut.univ-stetienne.fr/fr/intranet-des-etudiants-de-l-iut-de-saint-etienne.html</a>);
- au minimum 1 mois avant la date prévue pour des manifestations type remise de prix...

Pour tout événement qui met en jeu l'image de l'IUT ou qui, en raison des personnalités invitées, requiert la présence de la directrice ou de son représentant, il est impératif d'une part de fixer la date au regard de l'agenda de la directrice et d'autre part de prendre rendezvous avec le chargé de mission communication.

Rappel : Dans le cadre de cette activité, le DROIT À L'IMAGE, droit pour toute personne de maîtriser l'utilisation de son image, doit être respecté.

#### I. LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT

#### Extrait du règlement intérieur :

Les dispositions sont applicables en sus du règlement intérieur de l'université, à l'ensemble des usagers, des personnels, et plus généralement, à toute personne physique ou morale présente à quelque titre que ce soit dans les locaux de l'IUT.

<u>Comportement</u>: Le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. En particulier, ce respect mutuel et cette civilité se traduisent par l'obligation d'arriver à l'heure, par une tenue correcte, par un comportement discret dans l'enceinte de l'Institut, par l'obligation de tenir propres et en ordre les locaux mis à disposition, et par l'interdiction de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans les locaux d'enseignement (y compris les salles en libre-service).



<u>Activités</u>: Aucune activité ne peut se dérouler sur le domaine de l'IUT ou empiéter sur celui-ci si elle n'a fait l'objet d'une décision d'autorisation prise par la direction. Les demandes d'autorisation d'activités devant se dérouler dans les locaux de l'IUT doivent être présentées à la direction au moins 7 jours avant le début de la date d'effet envisagée par le demandeur.

<u>Informatique</u>: L'utilisation des salles informatiques est strictement réservée à des fins pédagogiques. Toute utilisation à des fins illégales et toute violation de la charte informatique peut donner lieu à l'interdiction d'accès aux salles libre-service de l'IUT, sans préjudice des poursuites pénales.

<u>Affichage</u>: Tout affichage au sein de l'IUT, hors panneaux d'affichage spécifiques est prohibé, sauf autorisation de la Direction.

<u>Traitement des déchets</u>: Tous les déchets et détritus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet selon les tris mis en place au sein de l'IUT. Il est interdit d'abandonner bouteilles, canettes, gobelets et emballages sur les pelouses.

<u>Trouble à l'ordre public</u>: En vertu de l'article L811-4 du code de l'éducation nationale, tout acte de bizutage, de violence, de menace, d'atteinte sexuelle, tout acte humiliant ou dégradant et tout harcèlement est interdit. En outre, il peut donner lieu à sanction disciplinaire et à l'engagement de poursuite pénale.

Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions. En vertu du décret du 31 juillet 1985 relatif au maintien de l'ordre dans les enceintes universitaires, en cas de désordre ou de menace de désordre, les enseignements peuvent être suspendus et l'accès aux locaux de l'IUT interdit.

Les jeux de ballons et autres activités sportives non encadrées par du personnel qualifié sont interdits dans l'enceinte de campus.

<u>Sanctions</u>: L'inscription à l'IUT implique l'acceptation et le respect de son règlement intérieur. Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur de l'IUT et de celui de l'Université, pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre de l'étudiant défaillant.

#### J. DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE

Les textes ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité sur l'intranet étudiant : <a href="http://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/liens-haut-de-page/vous-etes/un-etudiant-de-l-iut.html">http://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/liens-haut-de-page/vous-etes/un-etudiant-de-l-iut.html</a>

- le règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) et notamment ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;
- le règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;
- le règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 20 juin 2017 ;
- les statuts de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 20 juin 2017 et le Conseil d'Administration de l'université du 3 juillet 2017 ;
- la charte informatique ;
- la charte de l'alternance.

## **K. ANNEXES**

- ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE
- ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE
- ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE
- ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT
- ANNEXE 5. PLANNING DE LA FORMATION
- ANNEXE 6. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME
- ANNEXE 7. SPECIFICITES DU DIPLOME
- ANNEXE 8. CESSION DE DROIT A L'IMAGE / ENGAGEMENT ETUDIANT

#### ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE

Dans le cadre de sa politique Qualité « <u>NF SERVICE FORMATION</u> » (norme AFNOR NF214), l'IUT prend les engagements suivants :

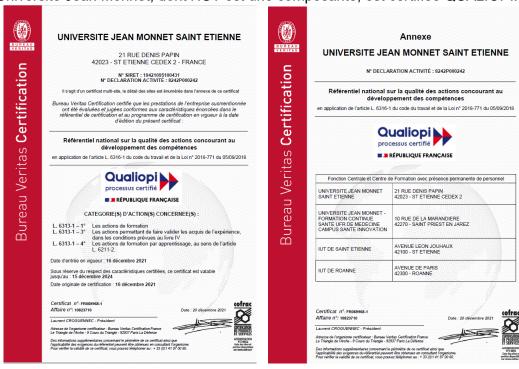
A destination du public, de nos apprenants (étudiants, alternants, ...), nos entreprises partenaires, nos collaborateurs. L'IUT s'engage à:

Communiquer une information complète et actualisée sur nos formations **Proposer et dispenser** des formations et des méthodes d'apprentissage innovantes adaptées aux besoins des apprenants et des entreprises Déployer les moyens de suivi et de communication nécessaires à l'évaluation et/ou l'acquisition de compétences tout au long du parcours des apprenants Développer la complémentarité de la formation en IUT et en entreprises en cohérence projet professionnel avec le Veiller à l'intégration dans un collectif universitaire et à la qualité de vie au travail des administratives pédagogiques et Fournir un campus écoresponsable favorable aux initiatives de responsabilité sociétale

Assurer l'intégration et l'accompagnement des publics spécifiques (handicap, sportifs de haut niveau, ...) par un accompagnement individualisé Faciliter et accompagner les mobilités internationales

#### Engagement QUALIOPI dans le cadre du Référentiel National Qualité :

L'Université Jean Monnet, dont l'IUT est une composante, est certifiée QUALIOPI.



#### ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

#### **CHARTE DE BON USAGE DE** L'INFORMATIQUE ET **DU RESEAU**

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des étudiants par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Le réseau informatique de l'Université Jean Monnet de Saint-Le reseau informatique de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet.

Pour accéder aux services informatiques, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

#### I Principes à respecter :

#### 1/ Finalité de l'utilisation

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et incessible. Cet accès est à des fins professionnelles, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des

#### 2/ Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. De même, la retransmission des messages malveillants, des chaînes, même sous l'apparence d'un but humanitaire est strictement interdite.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

- \* s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès. \* utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer
- ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements. \* appliquer les recommandations de sécurité de
- l'établissement qui permet le raccordement, \* signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements. \* ne pas installer des logiciels sous licence dont les droits
- n'auraient pas été acquittés.

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, modifier ou supprimer les dispositifs de sécurité ou de gestion installés sur les postes de travail ou les équipements.

#### 3/ Licéité du contenu échangé

#### a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers. L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

\*L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de

la licence d'utilisation. \* Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux

autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde.

\* Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des oeuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces oeuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

#### b. Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits

diffusés à titre confidentiel ou privé. De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris

Chaque utilisateur, qui est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques, s'engage à respecter les règles de déontologie informatique et notamment à ne pas masquer sa véritable identité ou utiliser des comptes autres que les siens. Aucun message ne saurait ainsi être envoyé sous couvert de l'anonymat.

Les usagers ne sauraient créer leur propre liste de diffusion, pour l'envoi en nombre de messages électroniques à la communauté universitaire, sans avoir préalablement recueilli le consentement des personnes concernées ou aviser celles-ci de leur droit d'opposition à une telle utilisation.

Informatique et libertés : La création de tout fichier contenant des informations nominatives personnelles doit faire l'objet d'une déclaration : http://cil.univ-st-etienne.fr

#### c. Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité

#### 4/ Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et

- s'engage particulièrement:

   à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,
   à ne pas intercepter les communications entre tiers.
- Les fichiers et messages d'un étudiant conservés sur un microordinateur ou sur un serveur sont à usage professionnel, ils doivent être laissés à disposition du service d'enseignement en don'en ette lasses a disposition du service d'enseignement en cas de départ et le responsable peut y accéder en cas d'absence de l'intéressé. Chacun peut disposer d'un espace pour son usage personnel, il lui appartient alors de classer les fichiers ou messages dans un dossier « personnel » ou d'indiquer dans l'objet du message la mention « personnel ». L'accès à ce répertoire ne sera pas possible hors « risque ou événement articulier »

#### II Sanctions encourues:

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encoure d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès aux ressources informatiques

Par ailleurs, il peut faire l'obiet de poursuites pénales.

#### ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE

L'IUT a à cœur de former et accompagner ses étudiants et alternants vers l'insertion professionnelle. A ce titre, il définit la présente charte pour ses formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) comme suit :

#### Les engagements de l'alternant

Je m'engage auprès de l'entreprise à :

- M'investir dans l'équipe de professionnels qui me reçoit ;
- Effectuer les missions qui me sont confiées :
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (règlement intérieur, horaires, locaux, équipements et matériel mis à ma disposition) ;
- Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail ;
- Rendre compte à mon employeur et/ou maître d'apprentissage de mes activités dans l'établissement de formation ;
- Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.

#### Je m'engage auprès de l'IUT de Saint-Etienne :

- À être assidu en formation pendant la durée de mon contrat de travail tant chez mon employeur que dans l'établissement de formation ;
- À répondre aux enquêtes faites par l'IUT pendant et après ma formation.
- M'investir totalement dans ma formation ;
- Rendre compte à l'IUT de mes activités en entreprise ;
- Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à ma disposition ;
- Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.

#### Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise

Nous nous engageons auprès de l'IUT à :

- Respecter le calendrier de formation dans l'établissement de formation :
- Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;
- Contribuer à la progression pédagogique de l'apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie ;
- Être en lien régulier avec le tuteur IUT, par contact direct et en utilisant les documents et outils mis à disposition par l'IUT.

#### Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- Faciliter son intégration en lui donnant un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions;
- Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme préparé;
- Veiller au suivi de sa formation, notamment en participant aux rencontres organisées par l'IUT et/ou le CFA et en complétant le carnet de liaison ;
- Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité.

#### Les engagements de l'IUT et du CFA

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- Dispenser la formation générale, technologique et pratique à laquelle l'alternant et l'entreprise ont souscrit, et qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle :
- L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés :

• Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents et outils de suivi.

Nous nous engageons auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise à :

- Analyser les tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail pour proposer les adaptations, le cas échéant, de la formation dispensée à l'IUT;
- Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;
- Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'alternant de la formation à l'IUT et alerter sur les difficultés éventuelles ;
- Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'alternant en entreprise et prévenir une rupture du contrat.
- L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;
- L'accompagner dans son orientation ;
- En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat.

Le CFA et l'établissement de formation sont garants du niveau de qualité des formations dispensées selon le référentiel national de qualité Qualiopi. Le CFA s'assure que les critères qualité soient respectés au sein de l'établissement de formation. Le CFA est porteur de la certification qualité pour toutes les formations en alternance relatives aux partenariats en place. Le CFA et l'établissement de formation s'engagent à respecter l'ensemble des critères de qualité définis par la matrice de responsabilité Qualiopi.

#### ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT

Vous entrez au département Mesures physiques en formation professionnalisante pour cette nouvelle année universitaire. Par le biais de rencontres avec des industriels, de conférences, de stages et de TD, vous allez découvrir les métiers auxquels vous pourrez vous destiner. Ceux-ci nécessitent des savoir-faire mais aussi de nombreux savoir-être. Votre attitude, votre comportement vont donc avoir une importance capitale durant votre formation. Notre vie à l'IUT s'articule autour de quatre grands thèmes :

#### Le Travail - La Convivialité - Le Dialogue - Le Respect

Nous **Travaillons** dans un climat sérieux mais **Convivial**, c'est l'affaire de tous, et c'est pour cela qu'il fait bon vivre en M. P.

Le **Dialogue** est toujours ouvert avec le personnel ou les professeurs, il ne faut pas hésiter à soulever les problèmes ou à poser les questions qui vous préoccupent.

#### Enfin le Respect, c'est d'abord :

- le Respect des personnes (étudiants, personnels ou enseignants),
- le Respect du matériel qui vous est confié,
- le Respect des locaux qui vous abritent, et enfin
- le Respect des règles de vie que nous nous sommes fixées.

Bonne Scolarité et Bonne Réussite en M. P.

## Horaire d'ouverture au public du secrétariat (hors vacances scolaires) :

	Matin	Après-Midi
Lundi	7h45-12h45	13h30-16h30
Mardi	7h45-12h45	13h30-16h30
Mercredi	7h45-12h45	13h30-16h30
Jeudi	7h45-12h45	13h30-16h30
Vendredi	7h45-12h45	13h30-16h30

#### Les personnels, l'équipe pédagogique :

Direction du département				
Fonctions	NOM Prénom	Contact		
		Bâtiment C - porte 204		
Cheffe de département	CLERC Muriel	04 77 46 34 42		
		muriel.clerc@univ-st-etienne.fr		

Personnel non enseignant			
Fonctions	NOM Prénom	Contact	
	BACHER Edmée	Bâtiment C - porte 208	
Secrétaire BUT		04 77 46 34 41	
		edmee.bacher.leclercq@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 208	
Secrétaire Alternance	GIUNTA Blandine	04 77 46 34 51	
		blandine.giunta@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 213	
Ingénieur chimie Sauveteur Secouriste du Travail	PIOT Alain	04 77 46 33 57	
		alain.piot@univ-st-etienne.fr	
	DUFAUT Sophie	Bâtiment C - porte 213	
Technicienne chimie Sauveteur Secouriste du Travail		04 77 46 34 46	
Saarstoal Sessalioto da Havali		sophie.dufaut@univ-st-etienne.fr	

Technicien physique		Bâtiment C - porte 117
Sauveteur Secouriste du Travail	JACQUIN David	04 77 46 34 47
Assistant de prévention		david.jacquin@univ-st-etienne.fr

Personnel enseignant permanent			
Spécialités / Responsabilités	NOM Prénom	Contact	
Informatique S1		Bâtiment C - porte 222	
Projets S2 Responsable du BUT 2ème année	BONNEFOY Laurent	04 77 46 34 60	
en alternance		laurent.bonnefoy@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 200	
Acoustique et vibration S3 TP Chaîne de Mesure S4	BORDES Guilhem	04 77 46 34 53	
The Grame as Mesare 51		guilhem.bordes@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 222	
Electromagnétisme S3	BSAWMAII Laure	04 77 46 34 60	
		laure.bsawmaii@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 204	
Mathématiques S1/S2/S3 Métrologie S2/S3	CLERC Muriel	04 77 46 34 42	
Wetfologie 32/33		muriel.clerc@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment B - porte 100	
Informatique d'instrumentation S2	COURBON Michel	04 77 46 34 41	
		michel.courbon@univ-st-etienne.fr	
Projets S1		Bâtiment C - porte 206	
Chimie S2	CROUZET Laure	04 77 46 34 56	
Directrice des études 1e année Sauveteur Secouriste du Travail	ON COLL 1 Ladio	laure.crouzet@univ-st-etienne.fr	
	DANIERE Gaëlle	Bâtiment C - porte 222	
Anglais Sauveteur Secouriste du Travail		04 77 46 34 57	
Sauveteur Secouriste du Travail		gaelle.daniere@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 212	
Matériaux S2/S3	DONNET Christophe	04 77 46 34 49	
		christophe.donnet@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment B - porte 100	
Matériaux, Vide S3	GARRELIE Florence	04 77 46 34 44	
		florence.garrelie@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 204	
Optique ondulatoire S3	GOUTALAND François	04 77 46 34 42	
TP Mécanique des fluides et vide S3	,	muriel.clerc@univ-st-etienne.fr	
TD Outieurs and detains C2		Bâtiment C - porte 202	
TP Optique ondulatoire S3 TP Matériaux S3	HUBERT Christophe	04 77 46 34 44	
Responsable LP TECHVIMAT	·	christophe.hubert@univ-st-etienne.fr	
		Bâtiment C - porte 222	
TP Pilotage d'instrument S3	JOURLIN Yves	04 77 46 34 50	
Traitement du signal S3		yves.jourlin@univ-st-etienne.fr	
TP Matériaux S2/S3/S4		Bâtiment C - porte 206	
Projets MCPC Directrice des études 2e année	LOIR Anne-Sophie	04 77 46 34 59	
Responsable LP TECHVIMAT	LOIN AIIIIe-Sopille		
Sauveteur Secouriste du Travail		anne.sophie.loir@univ-st-etienne.fr	

Capteurs et métrologie S1 Thermodynamique S1 <sup>2</sup> Optique, Mécanique S2	MARCONNET Laurent	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 59
Directeur adjoint		laurent.marconnet@univ-st-etienne.fr
Electricité S1		Bâtiment B - porte 219
Electronique S2	MARRAKCHI Ghanem	04 77 46 34 49
		ghanem.marrakchi@univ-st-etienne.fr
TD 01: : 04		Bâtiment C - porte 222
TP Chimie S1 Atomistique S1	MARTIN Isabelle	04 77 46 34 57
		isabelle.martin@univ-st-etienne.fr
TP Electricité S1		Bâtiment C - porte 222
TP Electronique S2 PPP S1/S2	PAYET-GERVY Béatrice	04 77 46 34 50
Référente Communication		beatrice.payet@univ-st-etienne.fr
		Bâtiment C - porte 212
Dessin, conception - TP DAO S1 Responsable LP AVTECH	PERRIN Nans	04 77 46 34 49
Responsable LF AV LCCT		nans.perrin@univ-st-etienne.fr
		Bâtiment C - porte 212
TP Métrologie S3 Suivi des absences	PETIT Laure	04 77 46 34 49
Sulvi des absences		laure.petit@univ-st-etienne.fr
TP Conditionnement des signaux S3		Bâtiment C - porte 200
/ TP Compatibilité Electromagnétique S3/S4	PEYROT Pascal	04 77 46 34 52
Projets TI/MAE		pascal.peyrot@univ-st-etienne.fr
Cantoura de température		Bâtiment C - porte 212
Transferts Thermiques S2	PICHON Olivier	04 77 46 34 59
TP Mécanique S2		olivier.pichon@univ-st-etienne.fr
		Bâtiment B - porte 219
Mécanique des fluides S3	ROGEMOND François	04 77 46 34 58
Chaine de mesure 54		francois.rogemond@univ-st-etienne.fr
TP Physicochimie S3 / S4	VOCANSON Francis	04 77 46 34 49
Sauveteur Secouriste du Travail		
Capteurs de température Transferts Thermiques S2 TP Mécanique S2 Mécanique des fluides S3 Chaîne de mesure S4	ROGEMOND François	Bâtiment C - porte 212 04 77 46 34 59 olivier.pichon@univ-st-etienne.fr  Bâtiment B - porte 219 04 77 46 34 58 francois.rogemond@univ-st-etienne.fr  Bâtiment C - porte 212

Des chargés d'enseignement vacataires professionnels complètent l'équipe pédagogique.

## **REGLES DE SECURITE PARTICULIERES AU DEPARTEMENT :**

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

## **ANNEXE 5.PLANNING**

## 1ère année de BUT – 2ème année de BUT en formation initiale

	1 <sup>ère</sup> année (S1/S2)	2 <sup>ème</sup> année en formation initiale (S3/S4)	
Rentrée Semestres	07/09²/2022	06/07/2022	
Vacances toussaint	Du dimanche 30 octobre 2022	au dimanche 6 novembre 2022	
Vacances de noël	Du mercredi 21 décembre 2022	? au lundi 2 janvier 2023 (inclus)	
Vacances de février	Du dimanche 12 février au	ı dimanche 19 février 2023	
Vacances de printemps	Du dimanche 9 avril au	dimanche 16 avril 2023	
Soutenances de Saé S3 / S4		Janvier 2023 / Avril 2023	
Stages Obligatoires		S4	
Soutenances de stage		16/06/2023	
Rendu des rapports de stage		09/06/2023	
Semaine de contrôles S1, S3	16/01/2023	16/01/2023	
Semaine de contrôles S2, S4	05/06/2023	04/04/2023	
Vérification des notes S1 et S3	25/01/2023	25/01/2023	
Vérification des notes S2 et S4	16/06/2023	16/06/2023	
Commission de validation S1, S3	26/01/2023	26/01/2023	
Commission IUT S1, S3	jeudi 2 fé	vrier 2023	
Commission de validation S2, S4	22/06/2023	23/06/2023	
Jury S2, S4	mardi 4 juillet 2023		
Journée Métiers	Novembre		
Forum poursuites d'études	Janvier		
Entretiens PPP	2 par semestre	2 par semestre	

## 2ème année de BUT en alternance



**CALENDRIER 2022-2023** 

**BUT ALT** 

**BUT MESURES PHYSIQUES** 

Parcours Mesures et Analyses Environnementales

	SEPTEMBRE 2022					
LUN	LUN MAR MER JEU VEN					
			1	2		
5	6	7	8	9		
12	13	14	15	16		
19	20	21	22	23		
26	27	28	29	30		

OCTOBRE 2022					
LUN MAR MER JEU VEN					
3	4	5	6	7	
10	11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
24	25	26	27	28	
31					

NOVEMBRE 2022					
LUN MAR MER JEU VEN					
	1	2	3	4	
7	8	9	10	11	
14	15	16	17	18	
21	22	23	24	25	
28	29	30			

DECEMBRE 2022					
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	
			1	2	
5	6	7	8	9	
12	13	14	15	16	
19	20	21	22	23	
26	27	28	29	30	

	JANVIER 2023				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	
2	3	4	5	6	
9	10	11	12	13	
16	17	18	19	20	
23	24	25	26	27	
30	31				

FEVRIER 2023				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28			

MARS 2023					
LUN MAR MER JEU VEN					
		1	2	3	
6	7	8	9	10	
13	14	15	16	17	
20	21	22	23	24	
27	28	29	30	31	

AVRIL 2023					
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	
3	4	5	6	7	
10	11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
24	25	26	27	28	

MAI 2023						
LUN MAR MER JEU VEN						
1	2	3	4	5		
8	9	10	11	12		
15	16	17	18	19		
22	23	24	25	26		
29*	30	31				
	(*) 29 ma	i: Lundi de l	Pentecôte			

JUIN 2023				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

JUILLET 2023				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AOUT 2023							
LUN	MAR	JEU	VEN				
	1	2	3	4			
7	8	9	10	11			
14	15	16	17	18			
21	22	23	24	25			
28	29	30	31				

SEPTEMBRE 2023								
LUN	LUN MAR MER JEU VER							
				1				
4	5	6	7	8				
11	12	13	14	15				
18	19	20	21	22				
25	26	27	28	29				



Journée de rentrée : Date retour rapport : Jury :

19/09/2022						
-						
-						

Pour mémoire, vacances universitaires :								
Toussaint	du	30/10/2022	au	06/11/2022				
Noël	du	21/12/2022	au	02/01/2023 (inclus)				
Hiver	du	12/02/2023	au	19/02/2023				
Printemps Fermeture	du	09/04/2023	au	16/04/2023				
Ascension	du	18/05/2023	au	21/05/2023				
Fermeture Été 2023	du	23/07/2023	au	20/08/2023				





INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE 28 Avenue Léon Jouhaux - CS 92320 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2 (+33) 04 77 46 33 00 // iut-ste@univ-st-etienne.fr

## ANNEXE 6.PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

## SEMESTRE 1

Unité d'Enseignement 1.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 1.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 1.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 1.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 1.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeffi	cients			Volumes horain	
	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ.1.01 Traiter des données de mesures	15,0					15,0	17	15
SAÉ 1.02 Dessiner et concevoir un élément nécessaire								
à une campagne de mesure à l'aide d'un logiciel	10,0					10,0	20	
spécifique (DAO/CAO)								
SAÉ 1.03 Réaliser une étude métrologique simple		20,0				20,0	24	15
SAÉ 1.04 Mettre en oeuvre des mesures électriques			15,0			15,0	24	
SAÉ 1.05 Concevoir et coder des utilitaires								
informatiques pour la physique.			15,0			15,0	24	
informatiques pour la priysique.								
SAÉ 1.06 Mettre en oeuvre des analyses chimiques							I	
(acides-bases, complexation, précipitation) en				15,0		15,0	24	
appliquant les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL)							I	
SAÉ 1.07 Mettre en oeuvre des mesures pour la				4- 4				
conversion d'énergie				15,0		15,0	24	
SAÉ 1.08 Organiser un projet en équipe					26,0	26,0	5	50
SAÉ 1.09 Portfolio						0,0	2	
R 1.01 Anglais général de communication et initiation	4,0	4.0	4,0	4.0	4,0	20,0	29	
au vocabulaire scientifique	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	20,0	25	
R 1.02 Culture, Communication Professionnelle et	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15.0	25	
Académique (2CPA)			,		,	15,0		
R 1.03 Projet Personnel et Professionnel (PPP) 1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	12	
R 1.04 Outils mathématiques 1	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	35,0	72	
R 1.05 Métrologie et capteurs		10,0				10,0	20	
R 1.06 Systèmes électriques	5,0		15,0			20,0	30	
R 1.07 Algorithmique et informatique	5,0		5,0			10,0	15	
R 1.08 Structures atomique et moléculaire				10,0	7,5	17,5	28	
R 1.09 Equilibres chimiques - Sécurité au laboratoire				5,0	7,5	12,5	20	
R 1.10 Thermodynamique et Machines Thermiques	5,0			10,0	9,0	24,0	40	
Coefficients par U.E.	55,0	45,0	65,0	70,0	65,0	300	455	80
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30	J	
% SAÉ / Coefficient de l'UE	45%	44%	46%	43%	40%			

## SEMESTRE 2

Unité d'Enseignement 2.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 2.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 2.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 2.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 2.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

	Coefficients						Volumes horaires		
	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	Total	CM/TD/TP	Projet	
SAÉ 2.01 Mettre en œuvre la mesure	12,5					12,5	21		
de grandeurs mécaniques	12,5					12,5	21		
SAÉ 2.02 Mettre en œuvre des mesures	12,5					12,5	21		
sur les systèmes optiques	12,5					12,5	21		
SAÉ 2.03 Réaliser une mesure à l'aide d'une		10,0				10,0	24	30	
chaîne de mesure et d'une méthode adaptées		10,0				10,0	24	30	
SAÉ 2.04 Mettre en œuvre un capteur grâce			10.0			10,0	21		
à des systèmes électroniques			10,0			10,0	21		
SAÉ 2.05 Mettre en œuvre les techniques									
de l'informatique d'instrumentation pour			10,0			10,0	21		
le suivi de mesures									
SAÉ 2.06 Identifier la structure de				12.5		12,5	24		
matériaux et mesurer leurs propriétés				12,5		12,5	21		
SAÉ 2.07 Mettre en œuvre des réactions									
d'oxydo-réduction pour des dosages				12,5		12,5	21		
et des suivis cinétiques							I		
SAÉ 2.08 Caractériser les phénomènes					40.5	42.5	34		
de transferts thermiques					12,5	12,5	21		
SAÉ 2.09 Projet tutoré	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	37,5	12	80	
SAÉ 2.10 Portfolio	0,5	3,0	3,0	0,5	3,0	10,0	2	10	
R 2.01 Anglais général et approfondissement	2.0	2.0	3.0	2.0	2.0	45.0	25		
de l'expression technique et scientifique	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	25		
R 2.02 Culture, Communication Professionnelle et			2.0			45.0	25		
Académique 2 (2CPA 2)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	25		
R 2.03 Projet Personnel et Professionnel (PPP) 2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	10		
R 2.04 Outils mathématiques 2	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0	46		
R 2.05 Mécanique	7,5	5,0				12,5	26		
R 2.06 Systèmes optiques	7,5	5,0				12,5	25		
R 2.07 Systèmes électroniques			12,5			12,5	25		
R 2.08 Informatique d'instrumentation			12,5			12,5	20		
R 2.09 Structure des matériaux	2,5			5,0	5,0	12,5	23		
R 2.10 Propriétés des matériaux	2,5			5,0	5,0	12,5	23		
R 2.11 Oxydo-réduction				5,0	5,0	10,0	14		
R 2.12 Transferts thermiques	5,0	5,0			5,0	15,0	30		
Coefficients par U.E.	70,0	47,5	67,5	60,0	55,0	300,0	477	120	
Crédits ECTS par U.E.	6	6	6	6	6	30			
% SAÉ / Coefficient de l'UE	47%	43%	45%	55%	42%		•		

## PARCOURS Techniques Instrumentales- SEMESTRE 3 et 4

SEMESTRE 3 - BUT Mesures Physiques - Parcours Techniques d'instrumentation (TI)

Unité d'Enseignement 3.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 3.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 3.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 3.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 3.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeffi	icients			Volumes hora	
	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 3.01 Mettre en oeuvre le conditionnement de signal et le pilotage d'instrument	10,0	10,0	24,0			44,0	36	35
SAÉ 3.02 : Mettre en oeuvre les techniques de caractérisation des matériaux	8,0	8,0		17,0		33,0	21	15
SAÉ 3.03 Mesurer et exploiter des données dans le domaine de l'environnement	8,0	8,0			18,0	34,0	25	20
SAÉ 3.04 Construire un projet en techniques d'instrumentation	4,0	4,0	6,0	4,0	6,0	24,0	10	40
Portfolio 3							4	10
R3.01 Anglais 3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	25	
R3.02 Culture et Communication 3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	20	
R3.03 PPP 3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5	16	
R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	6,0		5,0			11,0	35	
R3.05 Optique ondulatoire et Optronique	7,0		9,0	4,0		20,0	52	
R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux techniques du vide	10,0				7,0	17,0	50	
R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	3,0				5,0	8,0	20	
R3.08 Métrologie, qualité et statistiques		22,0				22,0	46	
R3.09 Electromagnétisme et CEM	4,0		10,0		6,0	20,0	43	
R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage d'instruments			7,0			7,0	26	
R3.11 Matériaux et résistance des matériaux				6,0		6,0	25	
R3.12 Techniques spectroscopiques				14,0	10,0	24,0	41	
Coefficients par U.E.	66,0	58,0	67,0	51,0	58,0	300	494	120
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	45%	52%	45%	41%	41%		•	

## SEMESTRE 4 - BUT Mesures Physiques - Parcours Techniques d'instrumentation (TI)

Unité d'Enseignement 4.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 4.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 4.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 4.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 4.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeffi	icients			Volumes h	oraires
	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 4.01 Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation associant mesure, régulation et pilotage	3,0	3,0	8,0			14,0	16	25
SAÉ 4.02 Concrétiser un projet en mesures	4,0	4,0	5,0	3,0	4,0	20,0	17	40
SAÉ 4.03 Mesures acoustiques et vibratoires	4,0	4,0	6,0		6,0	20,0	21	
SAÉ 4.04 Stage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	3	
SAÉ 4.05 Portfolio	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	4	10
R4.01 Anglais 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.02 Culture Com 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.03 PPP 4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	5	
R4.04 Electronique numérique	6,0		12,0			18,0	18	
R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	4,0	6,0	8,0			18,0	15	
R4.06 Energie et environnement	6,0	5,0			12,0	23,0	27	
R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et électrochimiques	8,0	5,0		18,0	6,0	37,0	41	
R4.08 RENFORCEMENT Acoustique et mécanique vibratoire			10,0			10,0	15	
Coefficients par U.E.	63,0	55,0	77,0	49,0	56,0	300,0	203	75
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	7,0	5,0	6,0	30		
% SAE / Coefficient de l'UE	52%	60%	53%	51%	57%		•	

## PARCOURS Matériaux et contrôles physico chimiques- SEMESTRE 3 et 4

#### SEMESTRE 3 - BUT Mesures Physiques - Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC)

Unité d'Enseignement 3.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 3.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 3.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 3.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 3.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeffi	cients			Volumes h	oraires
	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 3.01 Mettre en oeuvre le conditionnement de signal et le pilotage d'instrument	8,0	8,0	20,0			36,0	36	15
SAÉ 3.02 : Mettre en oeuvre les techniques de caractérisation des matériaux	10,0	10,0		24,0		44,0	36	35
SAÉ 3.03 Mesurer et exploiter des données dans le domaine de l'environnement	8,0	8,0			18,0	34,0	25	20
SAÉ 3.04 Construire un projet en techniques d'instrumentation	4,0	4,0	4,0	6,0	6,0	24,0	8	40
Portfolio 3							4	10
R3.01 Anglais 3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	25	
R3.02 Culture et Communication 3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	20	
R3.03 PPP 3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5	16	
R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	6,0		5,0			11,0	35	
R3.05 Optique ondulatoire et Optronique	7,0		9,0	4,0		20,0	52	
R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux techniques du vide	10,0				7,0	17,0	50	
R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	3,0				5,0	8,0	20	
R3.08 Métrologie, qualité et statistiques		22,0				22,0	46	
R3.09 Electromagnétisme et CEM	4,0		7,0		6,0	17,0	30	
R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage d'instruments			7,0			7,0	26	
R3.11 Matériaux et résistance des matériaux				6,0		6,0	25	
R3.12 Techniques spectroscopiques				14,0	10,0	24,0	41	
Coefficients par U.E.	66,0	58,0	58,0	60,0	58,0	300	494	120
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	45%	52%	41%	50%	41%		-	

#### SEMESTRE 4 - BUT Mesures Physiques - Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC)

Unité d'Enseignement 4.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 4.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 4.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 4.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 4.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeff	icients			Volumes h	oraires
	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 4.01 : Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation						14.0	16	25
associant mesure, régulation et pilotage	3,0	3,0	8,0			14,0	10	25
SAÉ 4.02 : Concrétiser un projet en mesures	4,0	4,0	3,0	6,0	3,0	20,0	17	40
SAE 4.03 Mesures et analyses d'échantillons en Matériaux	4,0	4,0		12,0		20,0	21	
SAÉ 4.04 Stage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	3	
SAÉ 4.05 Portfolio	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	4	10
R4.01 Anglais 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.02 Culture Com 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.03 PPP 4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	5	
R4.04 Electronique numérique	6,0		12,0			18,0	18	
R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	4,0	6,0	8,0			18,0	15	
R4.06 Energie et environnement	6,0	5,0			12,0	23,0	27	
R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et						37,0	41	
électrochimiques	8,0	5,0		18,0	6,0	37,0		
R4.08 RENFORCEMENT en Matériaux				10,0		10,0	15	
Coefficients par U.E.	63,0	55,0	59,0	74,0	49,0	300,0	203	75
Crédits ECTS par U.E.	6	6	6	7	5	30		
% SAÈ / Coefficient de l'UE	52%	60%	56%	54%	51%		•	

## PARCOURS Mesures et analyses environnementales en formation initiale- SEMESTRE 3 et 4

#### SEMESTRE 3 - BUT Mesures Physiques - Parcours Mesures et analyses environnementales (MAE)

Unité d'Enseignement 3.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 3.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 3.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 3.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 3.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

		Coefficients						oraires
	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 3.01 Mettre en oeuvre le conditionnement de signal						40.0	36	15
et le pilotage d'instrument	8,0	8,0	24,0			40,0	36	15
SAÉ 3.02 : Mettre en oeuvre les techniques de						33,0	21	15
caractérisation des matériaux	8,0	8,0		17,0		33,0	21	15
SAÉ 3.03 Mesurer et exploiter des données dans le						38,0	25	40
domaine de l'environnement	10,0	10,0			18,0	30,0	25	40
SAÉ 3.04 Construire un projet en techniques	4,0	4,0	6,0	4,0	6.0	24,0	10	40
d'instrumentation	4,0	4,0	0,0	4,0	0,0	24,0	10	40
Portfolio 3							4	10
R3.01 Anglais 3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	25	
R3.02 Culture et Communication 3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	20	
R3.03 PPP 3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5	16	
R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	6,0		5,0			11,0	35	
R3.05 Optique ondulatoire et Optronique	7,0		9,0	4,0		20,0	52	
R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux					7,0	17,0	50	
techniques du vide	10,0				7,0	17,0	50	
R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	3,0				5,0	8,0	20	
R3.08 Métrologie, qualité et statistiques		22,0				22,0	46	
R3.09 Electromagnétisme et CEM	4,0		10,0		6,0	20,0	43	
R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage						7.0	26	
d'instruments			7,0			7,0	20	
R3.11 Matériaux et résistance des matériaux				6,0		6,0	25	
R3.12 Techniques spectroscopiques				14,0	10,0	24,0	41	
Coefficients par U.E.	66,0	58,0	67,0	51,0	58,0	300	494	120
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	45%	52%	45%	41%	41%		•	

#### SEMESTRE 4 - BUT Mesures Physiques - Parcours Mesures et analyses environnementales (MAE)

Unité d'Enseignement 4.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 4.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 4.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 4.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 4.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

			Coeff	icients			Volumes h	oraires
	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 4.01 Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation associant mesure, régulation et pilotage						14,0	16	25
	3,0	3,0	8,0					
SAÉ 4.02 Concrétiser un projet en mesures	4,0	4,0	4,0	3,0	5,0	20,0	17	40
SAÉ 4.03 Mesures en Energie et environnement	4,0	4,0			12	20,0	21	
SAÉ 4.04 Stage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	3	
SAÉ 4.05 Portfolio	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	4	10
R4.01 Anglais 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.02 Culture Com 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	11	
R4.03 PPP 4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	5	
R4.04 Electronique numérique	6,0		12,0			18,0	18	
R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	4,0	6,0	8,0			18,0	15	
R4.06 Energie et environnement	6,0	5,0			12,0	23,0	27	
R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et						37,0	41	
électrochimiques	8,0	5,0		18,0	6,0	37,0	41	
R4.08 RENFORCEMENT en Energie et environnement					10,0	10,0	15	
Coefficients par U.E.	63,0	55,0	60,0	49,0	73,0	300,0	203	75
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	5,0	7,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	52%	60%	57%	51%	53%		•	

## PARCOURS Mesures et analyses environnementales en alternance - SEMESTRE 3 et 4

Unité d'Enseignement 3.1	Mener une campagne de mesures
Unité d'Enseignement 3.2	Déployer la métrologie et la démarche qualité
Unité d'Enseignement 3.3	Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Unité d'Enseignement 3.4	Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Unité d'Enseignement 3.5	Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

		Coefficients						oraires
	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3	UE 1.4	UE 1.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 3.01 Mettre en oeuvre le conditionnement de signal						40.0	33	
et le pilotage d'instrument	8,0	8,0	24,0			40,0	33	
SAÉ 3.02 : Mettre en oeuvre les techniques de						22.0	21	
caractérisation des matériaux	8,0	8,0		17,0		33,0	21	
SAÉ 3.03 Mesurer et exploiter des données dans le						20.0	25	10
domaine de l'environnement	10,0	10,0			18,0	38,0	25	10
SAÉ 3.04 Construire un projet en techniques	4.0	4.0	6.0	4.0	6.0	24,0	5	10
d'instrumentation	4,0	4,0	0,0	4,0	0,0	24,0	٠	10
Portfolio 3							2	8
R3.01 Anglais 3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	20	
R3.02 Culture et Communication 3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	12	
R3.03 PPP 3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5	6	
R3.04 Outils mathématiques et traitement du signal 1	6,0		5,0			11,0	32	
R3.05 Optique ondulatoire et Optronique	7,0		9,0	4,0		20,0	42	
R3.06 Mécanique des fluides et introduction aux					7,0	17.0	42	
techniques du vide	10,0				7,0	17,0	42	
R3.07 Mécanique vibratoire et acoustique	3,0				5,0	8,0	20	
R3.08 Métrologie, qualité et statistiques		22,0				22,0	42	
R3.09 Electromagnétisme et CEM	4,0		10,0		6,0	20,0	40	
R3.10 Conditionnement de signaux et pilotage						7.0	22	
d'instruments			7,0			7,0	22	
R3.11 Matériaux et résistance des matériaux				6,0		6,0	24	
R3.12 Techniques spectroscopiques				14,0	10,0	24,0	42	
Coefficients par U.E.	66,0	58,0	67,0	51,0	58,0	300	430	28
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	45%	52%	45%	41%	41%		•	

Mener une campagne de mesures
Déployer la métrologie et la démarche qualité
Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation
Caractériser des grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale

				Volumes h	oraires			
	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4	UE 2.5	Total	CM/TD/TP	Projet
SAÉ 4.01 Mettre en œuvre une chaîne d'instrumentation associant mesure, régulation et pilotage	3,0	3,0	8,0			14,0	25	
SAÉ 4.02 Concrétiser un projet en mesures	4,0	4,0	4,0	3,0	5,0	20,0	18	8
SAÉ 4.03 Mesures en Energie et environnement	4,0	4,0			12	20,0	21	8
SAÉ 4.04 Stage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0		
SAÉ 4.05 Portfolio	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0		8
R4.01 Anglais 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	10	
R4.02 Culture Com 4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	10	
R4.03 PPP 4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	2	
R4.04 Electronique numérique	6,0		12,0			18,0	15	
R4.05 Chaîne de mesure, de régulation et de contrôle	4,0	6,0	8,0			18,0	16	
R4.06 Energie et environnement	6,0	5,0			12,0	23,0	15	
R4.07 Techniques d'analyses chromatographiques et électrochimiques	8,0	5,0		18,0	6,0	37,0	42	
R4.08 RENFORCEMENT en Energie et environnement					10,0	10,0	16	
Coefficients par U.E.	63,0	55,0	60,0	49,0	73,0	300,0	190	24
Crédits ECTS par U.E.	6,0	6,0	6,0	5,0	7,0	30		
% SAÉ / Coefficient de l'UE	52%	60%	57%	51%	53%		•	

#### ANNEXE 7.INFORMATIONS SPECIFIQUES AU DIPLOME CONCERNE

Le **B.U.T. Mesures physiques** a pour objectif de former en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents qui réalisent et exploitent des mesures : celles-ci font appel à un large spectre de connaissances dans les domaines de la physique, de la chimie, des matériaux, de l'électronique et de l'informatique, ainsi qu'à des compétences centrées sur le contrôle industriel, la métrologie, l'instrumentation (tests, essais, recherche et développement, ...), la caractérisation de grandeurs physiques et physico-chimiques et les mesures environnementales.

Le parcours Techniques d'Instrumentation a pour objectif de former des experts en conception et mise en œuvre d'une chaîne de mesure et d'instrumentation. Son parcours lui permet d'être adapté aux laboratoires d'essai et de contrôle industriel, aux entreprises du secteur de l'instrumentation.

Le parcours Matériaux et Contrôles Physico-Chimiques a pour objectif de former des experts en caractérisation des matériaux et en contrôles physico-chimiques. Son parcours lui permet d'être adapté aux entreprises et organismes ayant des laboratoires d'essai et de contrôle sur les matériaux ou des services d'analyse physico-chimique.

Le parcours Mesures et Analyses Environnementales a pour objectif de former des experts en contrôle, surveillance et analyse de l'environnement et apporte des solutions durables dans le cadre de mesures à réaliser. Son parcours lui permet d'être adapté aux organismes d'inspection et de contrôle de la qualité de l'environnement, aux laboratoires d'analyses environnementales, aux entreprises dont l'activité est liée au domaine de l'environnement et de la production d'énergie.

La formation par apprentissage est possible dès la 2<sup>ème</sup> année (contrat de 2 ans en parcours Mesures et Analyses Environnementales) ou en 3<sup>ème</sup> année (contrat de 12 mois sur l'un des parcours au choix).

Doubles diplômes en 3ème année, deux possibilités à l'IUT de St- Etienne :

- BUT Mesures Physiques et DU Acoustique et Vibrations
- BUT Mesures Physiques et DU Techniques du vide et Matériaux.

**Un semestre à l'international :** possibilité de réaliser le semestre 4 du parcours Techniques d'Instrumentation au Québec.

#### **OBLIGATION D'ASSIDUITE**

La présence aux cours, travaux dirigés, cours magistraux et autres exercices pédagogiques est obligatoire. Les enseignants contrôlent l'assiduité et signalent les étudiants absents.

En cas de force majeure (maladie, examen du permis de conduire...), certaines absences peuvent être autorisées et font l'objet de documents justificatifs (certificat médical, convocation, ...).

Toute absence doit être justifiée auprès du Secrétariat du Département MP au premier jour du retour de l'étudiant. Passé ce délai, la pièce justificative pourra être refusée.

Les absences injustifiées sont indiquées sur les bulletins et prise en compte lors des jurys.

Elles peuvent bloquer le calcul des moyennes d'un semestre et les validations d'unités d'enseignement, elles peuvent aussi conduire à l'exclusion de l'IUT lors des jurys de fin d'année.

#### **CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES**

Le travail des étudiants est évalué à partir du contrôle continu des connaissances matérialisé par des devoirs de contrôle sur l'ensemble des disciplines et programmés tout au long de l'année conformément à un planning communiqué aux étudiants et lors de tout module de cours (CM, TD, TP ou soutenances de projets).

La présence à toutes les épreuves du contrôle continu est obligatoire. En cas de force majeure et à titre exceptionnel, l'étudiant qui fait valoir une absence dûment justifiée peut bénéficier d'une épreuve de rattrapage programmée en fin de semestre portant sur le programme de l'ensemble du module d'enseignement concerné (cf. règlement général des études).

#### Modalités de gestion de projets de professionnalisation :

#### LES STAGES EN ENTREPRISE

En 1ère année, un mini-stage d'une semaine en entreprise vous est proposée (facultatif). En 2ème année de cursus en formation initiale, un stage de onze semaines en entreprise, obligatoire, de mi-avril à fin juin. En 3<sup>ème</sup> année de cursus en formation initiale, un stage de quinze semaines en entreprise, obligatoire,

lors du dernier semestre.

Les stages font l'objet d'une convention entre l'IUT et l'entreprise d'accueil.

	BUT 1	BUT 2			
Rapport					
Note		/20			
Contenu		Description synthétique de l'entreprise limitée à : 5 pages,			
		Présentation afin de situer votre étude dans le contexte de l'entreprise : 1 ou 2 pages,			
		Partie projet : au minimum une trentaine de pages (hors annexes le cas échéant).			
		Formaliser la mission et donc le sujet. Le sujet doit être défini à partir des éléments suivants :  - L'environnement général de l'entreprise			
		- Le thème de l'étude : le sujet que l'étudiant choisit de présenter dans le rapport			
		La problématique : l'entreprise a un besoin. Comm l'analyser et le résoudre ?			
		NB : la compréhension de l'environnement de l'entreprise est importante. Il est nécessaire de situer la problématique dans l'environnement de l'entreprise.			
		Le sujet est à situer dans les enjeux globaux de l'entreprise (nouveaux marchés, développement, amélioration système).			
		La méthodologie : outils et méthodes utilisées pour répondre à la problématique			
Nombre de pages		30 pages minimum hors annexes			
Dépôt sur la plateforme pédagogique	Moodle	Moodle			
Date limite de dépôt	20/06/2023	1 semaine avant la soutenance			
Nombre d'exemplaires papier		2			

Soutenance						
Consignes	Les objectifs <u>pédagogiques</u> : la soutenance doit professionnels.  Les objectifs <u>pédagogiques</u> : la soutenance doit professionnels.  L'argumentation et la démarche intellectuelle me résolution de la problématique est souvent plus importantes une sprit de synthèse et sa maîtrise du sujet.  Les objectifs <u>professionnels</u> : découverte d'un secteur d'un métier. Préparation métier ou carrière professionnels.	sait utiliser à utiliser et es concepts mant à la inte que les r en public, r d'activité, onnelle. La				
	<u>Les critères d'évaluation</u> : le fond, la forme, l'apti comportement du stagiaire en entreprise	tude et le				
Note	/20					
Temps de présentation	20 min					
Temps d'échange avec le jury	20 min					
Date prévisionnelle	11 <sup>ème</sup> semaine de stage					
Evaluation : Mémoire et Soutenance						
Notes	1/2 : note entreprise 1/4 : mémoire 1/4 : soutenance					

## L'ALTERNANCE

Dans le cadre du cursus de 2ème et 3ème année en alternance :

Projet Professionnel						
Rapport						
Contenu	Description synthétique de l'entreprise limitée à : 5 pages, Présentation afin de situer votre étude dans le contexte de l'entreprise : 1 ou 2 pages, Développement de la partie projet (corps du mémoire – 30 pages minimum) avec possibilité de :  - développer avec précision la partie principale et présenter les autres parties annexes, - développer avec précision chacune des parties si elles sont d'égale importance.					
	Indiquer le choix et la justification des parties développées.  Exposer très clairement les objectifs qui lui ont été fixés, le contexte dans lequel s'est déroulée l'étude, la méthodologie mise en œuvre pour conduire son ou ses projets.					
	Conclure avec un volet technique présentant les conclusions et perspectives du projet ainsi qu'un volet personnel présentant les acquisitions techniques et relationnelles de l'alternant ainsi que l'impact de cette expérience sur son PPP.					
Nombre de pages	36 pages minimum hors annexes					
Dépôt sur la plateforme pédagogique	Claroline Connect					
Date limite de dépôt	06/09/2023					
Nombre d'exemplaires papier	3					
Soutenance						
Consignes	Exposer très clairement les objectifs qui lui ont été fixés, le contexte dans lequel s'est déroulée l'étude, la méthodologie mise en œuvre pour conduire son ou ses projets.					
	Conclure avec un volet technique présentant les conclusions et perspectives du projet ainsi qu'un volet personnel présentant les acquisitions techniques et relationnelles de l'alternant ainsi que l'impact de cette expérience sur son PPP					
Durée de la présentation	20 minutes					
Temps d'échange avec le jury	20 minutes					
Date prévisionnelle	du 19/06/2023 au 22/06/2023					
Date du jury d'attribution de la LP	06/09/2023					

#### **ANNEXE 8.ENGAGEMENT DES ETUDIANTS**

## Les annexes 8A et 8B sont à rendre au secrétariat du département :

- <u>avant le 16 septembre 2022</u> pour les 1<sup>ères</sup> années et les 2<sup>èmes</sup> années en formation initiale
- avant le 26 septembre 2022 pour les 2èmes années en alternance

Attention Tout étudiant qui ne répondrait pas à cette obligation sera exclu des cours

#### 8A/ Droit à l'image

## Consentement à la prise de vue et autorisation de publication

Vu la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vu le Code pénal (notamment article 226-1 et 226-8).

portal (1.000mm) of all 1.00 ==0 0/,
Je soussigné(e),
Nom
Prénom(s)
Domicilié(e)
Tálánhona ·
Téléphone :  Courriel : @  Courriel : @
Si vous êtes mineur, nom, prénom et téléphone de vos représentants légaux :
Autorise l'IUT de Saint-Etienne à utiliser les images photos et vidéos me représentant et prises le sur le site de l'IUT de Saint-Etienne pendant l'année universitaire dans le cadre d'activités de promotion ou de valorisation. Ces images seront exploitées, diffusées et reproduites sur support numérique dans le cadre d'une communication interne et/ou externe sur les réseaux sociaux de l'IUT et sur le site internet de l'IUT de Saint-Etienne. Toutes ces utilisations s'effectueront dans un cadre exclusivement institutionnel.  Cette autorisation est conférée à titre gracieux. Elle est valable à compter de la signature de la présente et jusqu'à trois (3) ans.  Je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit retirée.
Fait à
Signature et mention "Bon pour accord"

## 8B – Engagement étudiant

## Engagement des étudiants / alternants

Je soussigné(e)année, du				
département, déclare avoir pris connaissance dans				
leur intégralité :				
- du règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation				
et de la vie universitaire) en vigueur pour l'année d'inscription concernées e				
notamment de ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;				
- du règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration				
de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;				
- du règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du				
20 juin 2017 ;				
- et du livret de l'étudiant,				
- et pour les alternants de la charte de l'alternance.				
A Saint-Etienne, le				
Signature de l'étudiant.e				

Pour l'étudiant mineur, signature du représentant légal en sus de celle de l'étudiant.e :















